

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2240

Edition du
25 mars 2019

DANS CE NUMÉRO

L'avenir différent de la consommation (Yvette Jaggi)

Le commerce des biens et services vit une révolution. Et nous aussi

De la réforme permanente de l'imposition des entreprises à RFFA (Jean-Daniel Delley)

Une mise en perspective de la votation fédérale du 19 mai

Le recours constitutionnel subsidiaire, une soupape nécessaire (Pierre-Yves Bosshard)

Ne pas rechercher un meilleur fonctionnement du Tribunal fédéral au détriment des droits fondamentaux

Willy Brandt, une grande figure de la social-démocratie européenne (Pierre Jeanneret)

Un hommage à l'occasion du cinquantenaire de son élection comme chancelier de la RFA

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

L'avenir différent de la consommation

Le commerce des biens et services vit une révolution. Et nous aussi

Yvette Jaggi - 24 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34789>

[La fin de la consommation](#): le titre-choc de cette nouvelle publication de l'Institut Gottlieb Duttweiler (GDI) ressemble davantage à une prédiction hasardeuse qu'au résultat d'une étude sérieuse comme le *think tank* sait si bien les produire dans les domaines du commerce, de la consommation et de la société. Et pourtant, le GDI annonce une nouvelle révolution commerciale, après celle qu'ont engendrée les Trente Glorieuses.

Il y a un demi-siècle, l'avènement de la société de consommation massive entraînait une spectaculaire évolution des structures de la distribution des marchandises, marquée par l'émergence de grandes entreprises oligopolistiques contrôlant leurs chaînes d'approvisionnement et leurs réseaux de vente à canaux et succursales multiples. En bref, le commerce allait de toutes les manières à la rencontre de la clientèle.

Ce mouvement du commerce dit «*de viscosité*» est en train de s'inverser pour faire place au commerce «*de destination*». C'est désormais le client lui-même qui se déplace, virtuellement de plus en plus souvent. Car la révolution en cours résulte de l'effet combiné des développements d'Internet et du smartphone, autrement

dit de l'hyperconnexion.

La transparence des marchés et des personnes

Avec le commerce en ligne, dont la gestion peut s'avérer un [casse-tête](#), les marchés des produits et des services gagnent en transparence et en immédiateté dans une mesure que les économistes classiques n'auraient jamais osé rêver. Où qu'il se trouve, le consommateur peut lire sur l'écran de son portable – ordinateur ou téléphone – les offres qui correspondent le mieux à sa demande du moment. De quoi rendre inefficaces les tournées de magasins, dérisoire le feuilletage de lourds catalogues annuels, infructueuse la recherche désordonnée de références auprès des amis et connaissances, vaines les laborieuses comparaisons de prix et de conditions.

A l'ère de la numérisation et du commerce 4.0, toutes les informations utiles sont en permanence disponibles et actualisées au fil des promotions et des variations de prix. La disponibilité et un peu d'agilité suffisent pour repérer le prix momentanément le plus réduit, le billet de train dégriffé, le séjour particulièrement avantageux. Il ne reste plus au client qu'à

passer commande et à se servir sur la «[place de marché](#)» virtuelle. La livraison se fera directement par correspondance, depuis la plateforme indiquée ou par l'un de ses relais, sis par exemple à proximité de la frontière si le régime de la [TVA](#) le permet ou y contraint.

Quant aux consommateurs qui persistent à faire leurs achats dans les magasins physiques et notamment dans les supermarchés, ils gagnent le droit de faire non seulement le travail du vendeur remplacé par le libre-service, mais aussi désormais celui de la caissière, en payant à l'automate. Ainsi le veut la version réelle – anonyme et silencieuse – du commerce de destination, aussi déshumanisé qu'une banque ou un bureau de poste sans les guichets desservis par une personne qui peut prendre le temps de dire bonjour et merci.

Neurosciences appliquées

Nous n'en sommes qu'au début de la fin de la consommation telle qu'elle se réalise dans les magasins physiques. L'étape suivante, déjà bien amorcée, comprend la captation et l'analyse systématiques des *cookies* et autres données que nous aurons généreusement fournies, le voulant et le sachant – ou pas. S'y ajoutent les informations de l'[Internet des objets](#) qui communiquent

directement entre eux, à notre insu bien sûr.

Ces différents flux d'informations se combinent en temps réel et à distance indifférente pour affiner le portrait des consommateurs. Le profilage de ces individus se dessine comme un procédé conduisant au stade ultime de la transparence non pas du marché, mais de chaque chaland, corps et âme.

Pour en arriver là, il faut évidemment faire appel aux ressources de la neurotechnologie. Elles devraient sans tarder confirmer que les humains peuvent abriter un interface cerveau-ordinateur réunissant modes de consommation réels et virtuels, dans la mesure où objets et individus se choisissent. *«Quand la production des biens de consommation glisse de la fabrique physique vers l'usine à rêves de l'acheteur potentiel, le comptoir se déplace dans la tête du client et le cerveau devient le point de vente»*, selon l'étude du GDI. Et le [neuromarketing](#) y installe ses antennes.

Ainsi, la boucle est bouclée: le consommateur intériorise complètement le processus qui conduit au choix et à l'arbitrage décisif en vue de

l'achat. Le rêve et la réalité se confondent. C'est la fin de la consommation et le début d'une vie nouvelle.

Mais il restera toujours quelqu'un qui vend et quelqu'un qui achète.

Quelques chiffres et données

- En Suisse comme dans les pays de l'OCDE, la consommation finale des ménages représente plus de la moitié du produit intérieur brut (53%) calculé selon l'affectation (consommation ou investissement).
- Entre 2010 et 2018, les [chiffres d'affaires](#) du commerce de détail suisse ont diminué de 96,2 à 91,3 milliards de francs (-1%), tandis que les ventes en ligne augmentaient de 5,1 à 9,5 milliards de francs (+9%).
- En Suisse aussi, les ventes en ligne concernent surtout le [non-alimentaire](#) (en particulier les vêtements, les équipements de sport et les livres) dont elles représentent 16% du marché; mais aussi certaines prestations de

service dans les secteurs des transports, du tourisme-hébergement et des spectacles.

- La maîtrise de la logistique est la pierre angulaire des ventes en ligne. Le système va de l'expédition à partir de l'entrepôt géant automatisé de plusieurs centaines de milliers de mètres carrés, tel celui de Brack SA à Willisau, dans l'ancienne usine Lego ([vidéo](#)), à la livraison via une place de marché virtuelle (modèle d'affaires d'Alibaba ou d'Amazon, par exemple) ou une plateforme-relais territoriale, voire par un dépôt de proximité pour les produits frais.
- Le groupe chinois [Alibaba](#), dont les Suisses sont de bons clients, est depuis 2017 le plus grand distributeur de produits de consommation du monde (avec un volume de transactions de 400 milliards) tandis que le géant américain [Amazon](#), également présent sur le marché suisse, réalisait la même année un chiffre d'affaires de 148 milliards d'euros, soit plus d'un tiers de celui de [Walmart](#), leader mondial du commerce de détail.

De la réforme permanente de l'imposition des entreprises à RFFA

Une mise en perspective de la votation fédérale du 19 mai

Jean-Daniel Delley - 23 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34781>

Le projet de réforme de l'imposition des entreprises occupe l'agenda politique depuis maintenant 5 ans.

Partisans et adversaires s'écharpent à propos de ses conséquences. Jusqu'où faut-il baisser le taux d'imposition des bénéficiaires pour que les grandes entreprises étrangères et leurs emplois ne quittent pas la Suisse? Dans quelle mesure la baisse importante des recettes fiscales versées par les sociétés ordinaires sera-t-elle compensée par l'arrivée de nouvelles entreprises, attirées par une fiscalité légère? Tout n'est que conjectures, tant il paraît difficile de saisir le comportement futur des acteurs économiques dans un contexte mondial pour le moins incertain.

Par contre, le débat ignore ou ne fait qu'effleurer le cœur du problème. Une sous-enchère fiscale agressive peut-elle constituer le levier privilégié de notre croissance? Ce modèle ne fragilise-t-il pas le tissu économique, trop dépendant d'entreprises motivées d'abord par l'argument fiscal et donc mobiles? Cette stratégie est-elle soutenable à terme face aux efforts internationaux pour combattre le tourisme fiscal?

Le choix politique d'attirer des entreprises étrangères par une

offre fiscale alléchante ne date pas d'hier. RFFA ne représente que la dernière étape d'une histoire qui a débuté il y a 20 ans déjà, comme le rappelle le magazine en ligne [Republik](#).

La première réforme de la fiscalité des entreprises (RIE 1), entrée en vigueur en 1998, marque le début de cette stratégie du moins-disant fiscal. Visant à «*améliorer l'attractivité de la place économique suisse, en particulier pour les sociétés holdings et les PME*» et à «*soutenir la reprise*», cette réforme veut placer notre pays en tête de la compétition fiscale internationale. Elle reprend et généralise la pratique de certains cantons qui déjà prévoyaient une taxation privilégiée des entreprises étrangères. L'effet de cette réforme ne tarde pas à se faire sentir: arrivée de centaines de nouvelles firmes et croissance substantielle des rentrées fiscales.

La deuxième réforme (RIE 2) entend flexibiliser l'imposition des personnes morales, en réalité des actionnaires. En effet, l'impôt sur les dividendes est réduit pour les détenteurs d'au moins 10% du capital, et le remboursement des apports en capital exonéré. En 2008, la réforme passe de justesse en [votation référendaire](#),

probablement à cause d'une information lacunaire de la part du Conseil fédéral qui, selon l'appréciation ultérieure du [Tribunal fédéral](#), a grossièrement sous-estimé les pertes fiscales attendues: évaluées à quelques dizaines de millions par an, elles avoisinent en réalité le milliard ([DP 1949](#)).

La troisième réforme (RIE 3) doit répondre aux critiques suscitées à l'étranger par notre stratégie de sous-enchère fiscale. Les Etats, Union européenne en tête, voient leur situation financière sérieusement mise à mal par la crise de 2008 et ne peuvent plus tolérer cette forme de concurrence déloyale.

La Suisse ne renie pas pour autant sa stratégie. Depuis deux décennies, elle s'est enrichie pour une bonne part sur le dos des pays pauvres comme des pays développés en érodant leur assiette fiscale. La taxation privilégiée des sociétés multinationales contrevient-elle au principe de l'égalité de traitement? Nous imposerons dorénavant toutes les entreprises aux mêmes taux, drastiquement réduits. Et nous créerons de nouvelles niches fiscales dont nous croyons qu'elles seront admises au plan international. De plus, la Confédération mettra la

main au portemonnaie pour compenser en partie les pertes fiscales des cantons résultant de la poursuite du moins-disant fiscal, maintenant étendu à toutes les entreprises.

En février 2017, le peuple [rejette](#) clairement cette réforme qui apparaît comme un cadeau aux entreprises dont le coût et les effets restent peu clairs.

RIE 4 s'appelle désormais RFFA

L'ouvrage est remis sur le métier en obéissant toujours à la même stratégie: maintenir la Suisse dans le peloton de tête des pays à faible fiscalité. Les niches fiscales subissent quelques retouches et ce qui devient dès lors Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) incorpore un volet social censé équilibrer le tout: l'AVS bénéficiera d'un versement annuel de 2 milliards de francs, l'équivalent du montant estimé des pertes fiscales dues à la baisse du taux d'imposition.

S'agit-il d'un projet équilibré? Nous verrons dans un prochain article sur qui pèsent effectivement ses coûts. Mais, équilibré ou pas, ce projet n'a pas donné lieu à des questions

plus fondamentales. Le pari consiste à croire qu'une fiscalité basse attirera de nouvelles entreprises dont les impôts combleront le manque à gagner induit par RFFA.

C'est oublier que la pression internationale pour contrer l'optimisation fiscale ne faiblit pas, bien au contraire. L'[OCDE](#) planche sur des modèles visant à déplacer la taxation des sociétés multinationales des pays abritant leur siège vers les pays où elles réalisent leurs bénéfices. Un tel déplacement mettrait à mal le pari helvétique.

Attirer des entreprises par le biais de la fiscalité, c'est favoriser la venue de firmes mobiles, prêtes à céder aux sirènes du moins-disant fiscal. Cette stratégie ne garantit pas une activité économique stable et durable.

L'implantation continue de nouvelles entreprises étrangères implique la présence d'une main-d'œuvre dont nous ne disposons pas et qu'il faudra donc faire venir. Politique du logement, transports, aménagement du territoire sont directement touchés par cette stratégie. Des aspects complètement ignorés dans un débat qui semble se limiter à une affaire

de gros sous.

Enfin RFFA ne nous positionne pas seulement dans la concurrence fiscale internationale. Elle accentue encore la lutte entre les cantons pour attirer des entreprises. En effet ces derniers n'ont pu se mettre d'accord sur un taux d'imposition plancher qui aurait évité cette concurrence à la baisse dont on perçoit déjà les effets négatifs, par exemple à Lucerne ([DP 2148](#)).

[Christoph Schaltegger](#), un économiste de l'Université de Lucerne, a montré que la venue de nouvelles entreprises péjorerait la situation financière d'un tiers des cantons. Ces derniers verseraient plus à la péréquation intercantonale qu'ils ne gagneraient en impôts. Les centres économiques (Zurich, Bâle, Genève notamment) disposant déjà d'une forte présence de sociétés multinationales tireraient leur épingle du jeu. Les autres se contenteraient de profiter des versements de la péréquation.

Des cantons pauvres vivant des contributions des plus riches: est-ce là l'avenir du fédéralisme helvétique?

Le recours constitutionnel subsidiaire, une soupape nécessaire

Ne pas rechercher un meilleur fonctionnement du Tribunal fédéral au détriment des droits fondamentaux

Pierre-Yves Bosshard - 19 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34764>

Le Tribunal fédéral plaide pour sa suppression. Une forte majorité du [Conseil national](#) vient de décider son maintien. C'est du recours constitutionnel subsidiaire qu'il s'agit.

Introduite sans débat lors de la révision de la loi sur le Tribunal fédéral de 2007 ([DP 2215](#)), cette voie de droit devait garantir le respect des droits fondamentaux lorsque la loi n'autorise pas le recours ordinaire contre des décisions cantonales. Quelques exemples pour illustrer l'importance du recours subsidiaire pour la protection des droits individuels.

Une modification de la législation genevoise a imposé aux directeurs d'écoles primaires une charge d'enseignement. La Cour de justice cantonale a déclaré irrecevable un recours contre ce nouveau cahier des charges, arguant du fait que cette modification ne constituait qu'un acte interne et non une décision. Le [Tribunal fédéral](#) a admis le recours subsidiaire d'une directrice, considérant au contraire qu'il s'agissait d'une décision créant une obligation nouvelle. Par ailleurs, la Constitution fédérale garantit à toute

personne que sa cause puisse être jugée par une autorité judiciaire.

Un justiciable fribourgeois poursuivi par la caisse de compensation cantonale pour des cotisations soutenait que la caisse lui avait accordé un sursis. Le Tribunal cantonal a rejeté son recours sans examiner cet argument. Le [Tribunal fédéral](#) lui a par contre donné raison parce que les juges fribourgeois avaient violé le droit d'être entendu, garanti par la Constitution fédérale.

Une étudiante étrangère, présente en Suisse depuis 1995, avait demandé sa naturalisation en 2008. Le service cantonal genevois avait suspendu la procédure au motif que le permis de séjour de la requérante était échu à fin 2008. La Cour de justice cantonale avait jugé irrecevable un recours contre cette décision. Le [Tribunal fédéral](#) a admis le recours subsidiaire: en interprétant de manière erronée la loi de procédure cantonale, la Cour de justice a empêché la justiciable de se plaindre d'un déni de justice, prohibé par la Constitution fédérale.

La révision de 2007 visait entre

autres à décharger le Tribunal fédéral. Un objectif qui n'a pas été atteint puisqu'en 2017 le nombre de recours déposés - 8'029 - a atteint un record. D'où l'idée de supprimer le droit de recours subsidiaire et de permettre au Tribunal fédéral de juger des cas tels qu'exposés ci-dessus seulement s'il estime qu'il s'agit d'une question juridique de principe ou d'un cas particulièrement important.

Dans un premier projet, le Conseil fédéral s'était rallié à cette demande insistante des juges de Mon-Repos. Mais il y a renoncé après une procédure de consultation qui a révélé une forte opposition des milieux académiques et du barreau, craignant une pratique restrictive du Tribunal fédéral. C'est en vain que son [président](#) a plaidé jusqu'au dernier moment pour l'abandon de ce droit de recours subsidiaire.

La protection juridictionnelle des droits fondamentaux et le fonctionnement efficace de la justice représentent deux objectifs dont l'équilibre est certes délicat. Le renforcement des effectifs de notre Cour suprême reste toutefois une option susceptible d'assurer l'une et l'autre.

Willy Brandt, une grande figure de la social-démocratie européenne

Un hommage à l'occasion du cinquantième de son élection comme chancelier de la RFA

Pierre Jeanneret - 21 mars 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34774>

Il y a cinquante ans, en octobre 1969, Willy Brandt accédait au poste de chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA). C'est l'occasion de [retracer la vie](#) de cet homme exceptionnel, résistant au nazisme de la première heure et artisan de la paix en Europe.

De son vrai nom Herbert Ernst Karl Frahm, il est né en 1913 à Lübeck, de père inconnu. A l'époque, être l'enfant d'une «*filie-mère*» est stigmatisant. Cela explique pourquoi il ne cessera de chercher des pères de substitution auprès des figures historiques du socialisme allemand. Et ses adversaires politiques ne manqueront pas de lui rappeler ses origines...

Son foyer familial est acquis aux valeurs du socialisme. Il a donc baigné dans la culture ouvrière dès son enfance. Il devient membre des Faucons rouges (un mouvement d'éclaireurs socialistes), puis des Jeunesses ouvrières socialistes. En 1931, il entre dans le *Sozialistische Arbeiterpartei Deutschlands*, une dissidence «*gauchiste*», proche des communistes, du parti social-démocrate. Plus tard, il jugera cette brève phase comme une «*impasse sectaire*». Il est un adversaire déterminé du nazisme.

L'antinazi en exil

Dès l'accession au pouvoir de Hitler, il s'exile en Norvège. Il vivra sept ans à Oslo, coordonnant l'opposition extérieure et intérieure au régime nazi. En 1937, il est envoyé comme observateur en Espagne, où la guerre civile fait ravage. Au vu de la liquidation par les communistes des autres mouvements républicains espagnols, il va devenir un adversaire intransigeant du communisme.

Il se détourne du socialisme révolutionnaire et formule son nouveau *credo*: «*Le socialisme doit se fonder sur la liberté et la démocratie s'il veut être digne de porter ce nom.*»

En 1940, la Wehrmacht envahit la Norvège. Willy Brandt (l'un de ses noms de camouflage, qu'il adoptera par la suite) échappe de justesse aux griffes de la Gestapo en revêtant l'uniforme de l'armée norvégienne. Ce qui lui attirera pendant des décennies les reproches de la droite allemande: il aurait été un «*traître*» à sa patrie...

Fait prisonnier, il est aussitôt relâché car les Norvégiens sont considérés comme un peuple «*aryen*», et gagne la Suède, où il vivra un second exil.

Maire de Berlin, ministre des affaires étrangères, puis chancelier

En 1946, il rentre en Allemagne et s'établit dans Berlin en ruines. Il vit l'épisode du blocus de la ville par les Soviétiques en 1948, puis de l'insurrection ouvrière à Berlin-Est en 1953, écrasée par les chars russes. Ce qui le détourne encore davantage du communisme.

Il connaît une ascension régulière dans les rangs du SPD (*Sozialistische Partei Deutschlands*). Le «*beau Willy*», grand, à la mâchoire carrée, aux yeux bleus, à la voix un peu rauque, est de plus en plus populaire. En 1957, il est élu bourgmestre de Berlin-Ouest. Le 13 août 1961, c'est la construction du Mur par les autorités de la République démocratique allemande (RDA), avec l'aval de Moscou.

Willy Brandt prononce des discours de protestation solennels, mais il ne peut rien faire. En 1963, il reçoit le président Kennedy qui prononce son fameux «*Ich bin ein Berliner!*». *Ce sont des mots, car toute réaction des forces américaines déboucherait sur une troisième guerre mondiale.*

Même si le régime est-allemand est détestable, Willy Brandt est conscient qu'il existe et qu'il faut «faire avec». N'oublions pas que, jusqu'à l'ère Gorbatchev, l'idée de réunification allemande paraît totalement chimérique! C'est ce qui va fonder son *Ostpolitik*, c'est-à-dire sa politique de rapprochement avec la RDA et avec la Pologne, au profit de laquelle l'Allemagne a perdu de larges territoires en 1945. Par exemple, suite à des pourparlers, les visiteurs de Berlin-Ouest sont autorisés à passer une journée dans la zone Est, ce qui permet des retrouvailles familiales.

Cette *Ostpolitik* sera le fondement de son action comme ministre des affaires étrangères, dès 1966, puis après son élection à la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne en 1969. Partisan de la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse entre l'Allemagne et la Pologne, il essuie les critiques virulentes de la droite, notamment du très conservateur politicien bavarois Franz-Josef Strauss.

En décembre 1970, il arrive en visite officielle à Varsovie. Là, il ose un geste qui reste gravé dans toutes les mémoires. Venu déposer une gerbe devant le mémorial du ghetto de Varsovie, où les nazis ont parqué les Juifs dans des conditions épouvantables, avant de les déporter vers les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau, le chancelier

s'agenouille. Il reconnaît ainsi la culpabilité historique de l'Allemagne et demande pardon. Cette image fera le tour du monde.

Le 20 octobre 1971, Willy Brandt reçoit le prix Nobel de la paix, qui est remis à Oslo. On a parlé à ce propos de «*canonisation de son vivant*».

En 1972 est signé le «*traité fondamental*» avec la RDA, où les deux entités allemandes (la RDA n'étant toujours pas reconnue comme un Etat à part entière par la RFA) renoncent à l'usage de la force pour régler leurs différends. Willy Brandt plaide aussi pour la relance du projet européen. En 1973, il est le premier chancelier allemand à être reçu, et avec chaleur, en Israël.

Son bilan intérieur est cependant un peu en deçà des attentes. Willy Brandt reste l'objet des attaques de la droite, mais aussi de la gauche du SPD et de l'extrême gauche, qui se retrouve en partie dans le mouvement terroriste *Rote Armee Fraktion*.

La chute en Allemagne et la présidence de l'Internationale socialiste

En 1974, c'est la chute brutale. Elle est causée par des révélations, le 24 avril, sur Günter Guillaume, un obscur conseiller à la Chancellerie qui est en fait un agent de la Stasi, la police politique est-allemande. Un espion au cœur du pouvoir de la République

fédérale! Le 5 mai, Willy Brandt démissionne de son poste de chancelier. Après son retrait forcé, il va se consacrer à la social-démocratie européenne. C'est un grand ami du chancelier autrichien Bruno Kreisky et du premier ministre suédois Olof Palme. Le SPD va soutenir les socialistes portugais autour de Mário Soares, et les socialistes espagnols dirigés par Felipe González. Willy Brandt devient président de l'Internationale socialiste, qui n'a plus jamais retrouvé un tel lustre après lui.

A l'intérieur, le SPD est cependant assez divisé à propos de la crise des euromissiles et de la fermeté affichée par le nouveau chancelier socialiste Helmut Schmidt contre le terrorisme et les mouvements d'extrême gauche. Et le divorce avec une militante socialiste respectée, puis le troisième mariage de Willy Brandt (un homme qui a toujours été un peu trop porté sur l'alcool et les femmes...) avec une jeune femme de trente-trois ans sa cadette, lui attirent des critiques.

Malade depuis 1991, il décède le 8 octobre 1992. Il aura encore vu l'impensable, la réunification allemande. Lors des obsèques nationales de cet homme de paix et grand Européen, Felipe González termine son hommage par «*Adios amigo Willy*».

_____ *Hélène Miard-Delacroix, [Willy Brandt](#), Paris, Fayard, 2013, 313 pages*

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Schizophrénie parlementaire

Le Parlement se montre toujours très vigilant en matière de dépenses. Au cours de la présente session, il a raboté les prestations d'invalidité, en particulier celles des enfants, et durci les conditions d'octroi des prestations complémentaires.

Mais lorsqu'il s'agit d'infrastructures, la dépense ne lui fait plus peur. Pour le rail et la route, il a ajouté plusieurs centaines de millions aux demandes du gouvernement. | *Jean-Daniel Delley - 20.03.2019*

Relance: comme je dis, pas comme je fais

La conjoncture va ralentir. Tous les pronostics vont dans ce sens. C'est aussi le cas en Allemagne, généralement considérée comme le «moteur» des économies européennes, Suisse comprise. Partant de ce constat, [Serge Ledermann](#) écrit dans *Le Temps*: «L'Allemagne doit donc utiliser sa marge de manœuvre fiscale pour relancer sa machine économique en investissant dans des secteurs modernes et prometteurs.»

Pas la moindre allusion à la possibilité pour la Suisse d'en faire autant, elle qui dispose d'une marge de manœuvre fiscale encore plus importante... | *Jean-Pierre Ghelfi - 20.03.2019*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

L'avenir différent de la consommation

<https://www.gdi.ch/de/publikationen/studien/das-ende-des-konsums>

<https://www.alternatives-economiques.fr/distribution-40-une-nouvelle-revolution-commerciale/00088222>

<https://largeur.com/?p=4385>

<https://www.e-marketing.fr/Thematique/retail-1095/infographies/les-marketplaces-les-plus-populaires-en-europe-parmi-les-e-commerçants-333152.htm#p5LzT7KDh0pgYQwA.97>

<https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2018/3143.pdf>

<https://iot.arcep.fr/explorer/>

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/unserem-hirn-schmeckt-teurer-wein-besser-ld.1328696>

https://www.gfk.com/fileadmin/user_upload/dyna_content/CH/documents/Medienmitteilungen_2019/Grafiken_Distanzhandelsschaetzung_2018_MK_28.2.19.pdf

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport.gnpdetail.2018-0283.html>

https://www.youtube.com/watch?v=ScqI9_7RjfU

https://www.alibabagroup.com/en/global/home?spm=a2700.8293689-fr_FR.0.0.1908299a1I4EWr&tracelog=footer_alibabagroup

<http://www.agefi.com/home/news/detail-ageficom/edition/online/article/galaxus-et-siroop-les-plateformes-deja-presentes-dans-le-pays-se-preparent-a-larrivee-du-geant-de-seattle-467385.html>

https://www.bilan.ch/finance/les_magasins_wal_mart_pesent_plus_lourd_que_l_economie_suisse

De la réforme permanente de l'imposition des entreprises à RFFA

<https://www.republik.ch/2018/09/11/gestoerte-harmonie>

https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standard/2100-Milliarden-Franken--steuerfrei/story/25944596?utm_source=emarsys&utm_medium=email&utm_campaign=TA18EDIT_DerMorgen19_05_2018&sc_src=email_2053643#mostPopularComment

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=11&from_date=&to_date=&from_year=2011&to_year=2011&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=r%E9forme+fiscalit%E9&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=101&highlight_docid=atf%3A%2F%2F138-l-61%3Afr&number_of_ranks=110&azaclir=clir

<https://www.domainepublic.ch/articles/20155>

<https://www.bk.admin.ch/ch/d/pore/va/20170212/det611.html>

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30721>

https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standard/Wenn-die-Rechnung-nicht-aufgeht/story/22873096?cache=9efAwefu&utm_source=emarsys&utm_medium=email&utm_campaign=TA18EDIT_DerMorgen_26102018&sc_src=email_2429937#mostPopularComment

Le recours constitutionnel subsidiaire, une soupape nécessaire

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=45550>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33568>

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=31.12.2018&to_date=28.02.2019&sort=relevance&insertion_date=&top_subcollection_aza=suv&query_words=directeurs+cahier+des+charges&rank=2&azaclir=aza&highlight_docid=aza%3A%2F%2F21-02-2019-8D_2-2018&number_of_ranks=165

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=01.01.2018&to_date=31.07.2018&sort=relevance&insertion_date=&top_subcollection_aza=all&query_words=5D_265.2017&rank=1&azaclir=aza&highlight_docid=aza%3A%2F%2F15-06-2018-5D_265-2017&number_of_ranks=4221

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=6&from_date=01.01.2011&to_date=31.12.2011&sort=relevance&insertion_date=&top_subcollection_aza=suv&query_words=14.11.2011+1D_10.2011+%E9tudiante+Br%E9sil&rank=51&azaclir=aza&highlight_docid=aza%3A%2F%2F14-11-2011-1D_10-2011&number_of_ranks=2518

<https://www.nzz.ch/schweiz/bundesgericht-praesident-ulrich-meyer-im-interview-ld.1466112>

Willy Brandt, une grande figure de la social-démocratie européenne

<https://www.fayard.fr/histoire/willy-brandt-9782213672502>

<https://www.fayard.fr/histoire/willy-brandt-9782213672502>

Espresso

<https://www.letemps.ch/economie/moteur-allemand-sencrasse>